

Sechste Sitzung – Sixième séance

Montag, 10. Juni 1996

Lundi 10 juin 1996

14.30 h

Vorsitz – Présidence:

Leuba Jean-François (L, VD)/Stamm Judith (C, LU)

Le président: Le scrutin d'hier a donné un résultat conforme aux prévisions. Après les échecs du 12 mars 1995, un large consensus s'est dégagé pour adopter un article constitutionnel qui consacre le nouveau rôle dévolu aux agriculteurs, tout en leur garantissant un revenu grâce aux paiements directs. En prévoyant une agriculture respectueuse de la nature, nous avons créé les conditions d'un retrait de l'initiative populaire et d'une large adhésion à notre projet. Ce scrutin ne clôt pas le débat et nous savons tous que notre politique agricole sera encore appelée à évoluer pour répondre aux exigences du marché.

La loi sur l'organisation du Gouvernement et de l'administration a été rejetée par 60 pour cent des électeurs. Comme l'essentiel des dispositions de la LOGA n'était pas contesté, il appartiendra au Conseil fédéral de présenter un nouveau projet qui permettra à notre Gouvernement et à notre administration de jouer leur rôle avec un maximum d'efficacité. L'opportunité de commencer par la révision constitutionnelle avant de conduire la révision de la loi devra faire l'objet d'un examen approfondi.

Concernant les secrétaires d'Etat, nous devons admettre que les vues au Parlement étaient trop diverses sur la nature, le statut et le rôle de ces auxiliaires du Conseil fédéral pour espérer obtenir l'aval du peuple, même si la création de dix postes nouveaux ne changeait en rien l'ordre constitutionnel actuel. L'idée de décharger le Conseil fédéral de certaines tâches et d'assurer une représentation plus crédible à l'étranger était fondamentalement juste.

Malgré l'échec d'hier, nous voulons espérer que le peuple suisse n'a pas voulu faire le choix de l'immobilisme, tant il est vrai qu'un problème est rarement résolu par une réponse négative.

Je vous signale qu'un bastion masculin de plus est tombé. Vous aurez le plaisir de voir dans cette salle une huissière – ou une dame huissier – qui fonctionnera, en tout cas à titre de stage, dans notre Conseil. Il s'agit de Mme Barbara Graber, à laquelle je souhaite la plus cordiale des bienvenues. *(Applaudissements)*

Fragestunde

Heure des questions

96.5055

Frage Hollenstein

Alternativkonferenz der NGO «Habitat II».

Vorgehen des türkischen Staates

Question Hollenstein

Conférence des ONG «Habitat II».

Attitude du gouvernement turc

Wortlaut der Frage vom 10. Juni 1996

Im Vorfeld der «Habitat II»-Konferenz in Istanbul organisierten 35 unabhängige Organisationen, darunter auch die wichtigsten Menschenrechtsorganisationen der Türkei, eine Alternativkonferenz. Ziel war es, angesichts des Krieges, der massiven Binnenflucht durch die Zerstörung der Dörfer und angesichts der massiven Menschenrechtsverletzungen durch staatliche Kräfte in der Türkei gegen die Abhaltung der Uno-Konferenz in der Türkei zu protestieren. Keine 24 Stunden nach der Eröffnung des Alternativforums räumte die Polizei unter Gewaltanwendung das Veranstaltungsgebäude. Hat der Bundesrat die Schweizer Delegation über diesen Angriff auf die verbriefte Versammlungsfreiheit informiert? Wurde die Delegation beauftragt, an der Konferenz offiziell gegen das Vorgehen des türkischen Staates zu protestieren?

Texte de la question du 10 juin 1996

En prélude à la conférence «Habitat II» qui s'est tenue à Istanbul, 35 organisations indépendantes, dont les principales organisations turques de défense des droits de l'homme, avaient mis sur pied une conférence parallèle. Leur objectif était de protester contre la tenue de la conférence de l'ONU en Turquie, pays en guerre qui connaît d'importants mouvements de population à l'intérieur de ses frontières, à cause de la destruction de villages, et où la force publique commet de graves violations des droits de l'homme. Or, la conférence parallèle n'avait pas commencé depuis 24 heures que la police faisait évacuer les lieux par la force.

Le Conseil fédéral a-t-il informé la délégation suisse de cette atteinte à la liberté de réunion, qui est un droit écrit? La délégation a-t-elle été chargée de protester officiellement à la conférence contre l'attitude du gouvernement turc?

Cotti Flavio, Bundesrat: Am 2. Mai 1996 beschloss der Bundesrat, an der Uno-Konferenz «Habitat II» in Istanbul teilzunehmen. Bereits im Vorfeld der Konferenz erfuhren wir, dass türkische Nichtregierungsorganisationen (NGO) neben dem ordentlichen Forum für NGO noch ein Alternativforum durchführen würden. Die Schweizer Delegation unter der Leitung des Direktors des Bundesamtes für Wohnungswesen informierte die Bundesbehörden unverzüglich über die Zwischenfälle, welche sich Ende Mai im Zusammenhang mit dem sogenannten Alternativforum in Istanbul zutrugen. Nach Angaben der Schweizer Botschaft bewilligten die türkischen Behörden in Ankara die Durchführung des Alternativforums nicht.

Anlässlich einer Sitzung der westlichen Staaten am 2. Juni 1996 drückten die Teilnehmer gegenüber der türkischen Delegation ihr grosses Missfallen über die Vorgänge um das Alternativforum aus. Die Schweiz war dabei und trug zu diesem Entscheid wesentlich bei.

Der Chef der schweizerischen Delegation wird übrigens am nächsten Donnerstag anlässlich der offiziellen schweizerischen Erklärung im Rahmen einer Konferenz der Vereinten Nationen die sehr grosse Bedeutung der Nichtregierungsor-

Mitteilungen des Präsidenten

Communications du président

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1996
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	06
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.06.1996 - 14:30
Date	
Data	
Seite	797-797
Page	
Pagina	
Ref. No	20 040 258

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.